



CENTRE COMMUNAL
D' ACTION SOCIALE
LA TRINITÉ

DELIBERATION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

NOMBRE D'ADMINISTRATEURS :

En exercice : 15

Présents : 11

Votants : 13

L'an deux mille vingt quatre

Le lundi 29 janvier

Le conseil d'administration du CCAS de LA TRINITE dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, au CCAS, sous la présidence de M. POLSKI Ladislav, Président.

Date de la convocation du conseil d'administration envoyée le 22 janvier 2024

OBJET : **Election d'un Vice-Président délégué**

Présents :

M. POLSKI Ladislav
Mme MOUTON Adeline
Mme DEPAGNEUX-SEGAUD Isabelle
Mme NICOLETTI Rosalba
Mme BERMOND Fabienne
M. PORTELLI Laurent
M. UGOLINI Gilles
Mme TRABUCATTI Maryline
Mme SIGNORIO Odette
Mme LEROY Evelyne
M. VESTRI Pierre

Excusés et représentés :

Mme DANIEL Sylvie représentée par Mme DEPAGNEUX-SEGAUD Isabelle
M. VINCENT Pierre représenté par M. UGOLINI Gilles

Excusés et non-représentés :

Mme MARTELLO Isabelle
M. ABEJAN Claude

Secrétaire de séance :

Mme PERRISSIN Aurore

DELIBERATION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Séance du 29 janvier 2024

N° 1

Rapporteur : **Monsieur Ladislas POLSKI, Président**

Objet : **Election d'un Vice-Président délégué**

Classification : **5 – Institutions et vie politique – 5.3 – Désignation de représentants**

Mes chers collègues,

VU la loi 3DS du 21 février 2022, et notamment l'article 141 qui permet d'élargir les possibilités de délégation au sein de ces centres, afin de fluidifier leur gestion et favoriser la continuité du service. Il prévoit ainsi l'élection d'un vice-président délégué chargé des mêmes fonctions que le vice-président en cas d'empêchement de celui-ci,

VU le décret n°2023-632 du 20 juillet 2023 portant diverses adaptations du Code de l'action sociale et des familles (CASF) et du Code général des collectivités territoriales (CGCT), inscrit dans la continuité de la loi 3DS du 21 février 2022, concernant l'organisation du CCAS,

VU l'article L.123.6 et l'article R.123-18 du CASF relatifs au fonctionnement du CCAS et de son Conseil d'Administration,

VU la délibération du Conseil d'Administration du 20 juillet 2020 relative à la nouvelle composition du Conseil d'Administration,

VU la délibération de Conseil d'Administration 20 juillet 2020 relative à l'élection d'un vice-président,

CONSIDERANT la nécessité de procéder à l'élection du vice-président délégué du CCAS pour la durée du mandat du Conseil d'Administration.

Après en avoir délibéré, le Conseil d'Administration :

Elit Mme Depagneux-Segaud en tant que Vice-Présidente déléguée

Fait et délibéré en Mairie, les jours, mois et an susdit,

Pour expédition conforme,

Le Président,

Ladislas Polski



Vote du Conseil d'Administration : **13**

Pour : **13**

Contre : **-**

Abstention : **-**